

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

DATE DE LA CONVOCATION

le 20 mars 2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Séance n° 2 du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Philippe HENNEQUIN et Nathalie ANCELIN.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, Pascal PETITBON, représenté par Thierry JOURNEUX, Manuella PESTEL, représentée par Nathalie ANCELIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Majda LACHGAR.

Secrétaire : Carole MORTELECQ.

❖ *Délibération n° CM.13-2024*

Vente de bois de chauffage

Monsieur le Maire fait savoir que la suppression de la haie et le débroussaillage à proximité du terrain synthétique au complexe sportif ont fourni plusieurs stères de bois de chauffage, et qu'il a pensé en faire profiter quelques personnes intéressées du village.

* * * *

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Considérant l'accord de la Commission du 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240328-13_2024-DE

S'LO

FIXE le prix de vente des coupes de bois de chauffage à 50,00 €uros le stère de bois dur mélangé, livraison comprise. Le produit de cette recette sera inscrit à l'article 7023 - menus produits forestiers - du budget.

Pour extrait certifié conforme, le 4 avril 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 4 avril 2024.

Carole MORTELECQ, Secrétaire